

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 12 septembre 2013

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 12 septembre 2013 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mme la conseillère	Thérèse Gagnon
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	(à compter de 19 h 33)
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2013-09-193 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-09-194 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PÉTROLIERS - SAISON 2013-2014

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'

QUE la présente résolution constitue le contrat liant juridiquement les parties.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 12 septembre 2013

D'autoriser M. le maire Roger Vaillancourt et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 631.

2013-09-195 ADJUDICATION DE CONTRAT - RECHARGEMENT DE MATÉRIAU GRANULAIRE - CHEMIN 10^E ET 11^E RANG

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises de construction Saint-Raymond inc., tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, le contrat de rechargement de matériau granulaire sur une partie du chemin du 10^e et 11^e Rang à Saint-René-de-Matane, moyennant la somme de quatre-vingt-sept mille deux cent douze dollars et soixante-neuf cents (87 212,69 \$), taxes incluses, le tout conformément à l'option C du document d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission de cette entreprise, en date du 11 septembre 2013.

QUE la présente résolution constitue le contrat liant juridiquement les parties.

D'autoriser M. le maire Roger Vaillancourt et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2013-09-196 ADJUDICATION DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY - HIVER 2013-2014

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Produits agroforestiers Alain Lechasseur enr., tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay à Saint-René-de-Matane, pour la saison hivernale 2013-2014, moyennant la somme de deux mille quatre cent cinquante dollars (2 450 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission de cette entreprise, en date du 10 septembre 2013.

QUE la présente résolution constitue le contrat liant juridiquement les parties.

D'autoriser M. le maire Roger Vaillancourt et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-

Matane, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 521.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 36, INTITULÉ « IMPOSITION DE PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE »

M. le conseiller Steeve Lavoie donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2013-03, intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 36, intitulé, « Imposition de permis de séjour de roulotte ».

2013-09-197 RÉAMÉNAGEMENT DE POSTES BUDGÉTAIRES - EXERCICE FINANCIER 2013

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le réaménagement des postes budgétaires suivants, à savoir :

02 190 00 991 , intitulé « Subvention poêle à bois » DT 1 000 \$

02 320 00 521, intitulé « Entretien chemins et trottoirs » CT 1 000 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2013-09-198 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 12 septembre 2013, les points à discuter étant épuisés. Et la séance est levée à 19 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg